



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

### Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
—	Six mois . . . .	7 00
C'utre-mer.	Un an . . . . .	15 00
—	Six mois . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant A. LEMOINE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

### Prix des insertions.

Fait divers . . . . .	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Réclames, la ligne . . . . .	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES: 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

### DERNIÈRE HEURE Dépêche officielle.

#### Colonies à Gouverneur.

Loi 20 mars porte création ministère colonies. Boula ger, sénateur, nommé ministre.

### BOITE AUX LETTRES.

Au Directeur de l'Égalité,  
Monsieur,

Un de vos collaborateurs a récemment abordé la grosse question de l'enseignement secondaire. Veuillez permettre à un de vos lecteurs de dire aussi son mot dans le débat et de plaider à son tour, la cause de notre collège colonial. Je lasserai peut-être quelque peu l'attention du public en revenant sur ce sujet, car je ne crois guère à l'adage: *Bis repetita placent*. (Bon ! voilà que je fais aussi le pédant et que je lance des citations, à l'instar de votre Athénien d'occasion).

Mais si j'ai à craindre d'importuner vos lecteurs, j'ai aussi quelques chances de les convaincre, et ma foi, je risque le paquet. Mon article sera peut-être, au fond, La répétition du précédent; mais vous savez que si la sagesse des nations prescrit de ne pas tirer deux montures du même sac, elle dit d'autre part que c'est à force de taper sur un clou qu'on arrive à l'enfoncer. Je vais donc, sans plus long préambule, essayer d'apporter ma petite pierre à votre édifice, en vous demandant seulement votre indulgence pour mon inexpérience dans cet art du journalisme où je débute aujourd'hui.

J'éviterai, comme le citoyen de l'Attilique dont vous avez publié l'élucubration, toute personnalité et tout argument par trop local. Je ne dirai pas à Monsieur X ou à Monsieur Z qu'ils sont aujourd'hui moins éléments qu'autrefois pour la cause du collège, et que tel récent manifeste qu'ils ont consenti à signer est en contradiction avec tel de leur discours au conseil général. Je ne dirai pas non plus que le chiffre qu'on a indiqué comme étant celui que coûte l'entretien du collège est faux.

Ce sont là des sujets de polémique que vous pourrez et que vous devrez peut-

être affronter, vous qui combattez à visage découvert, Monsieur le Directeur, et qui êtes connu pour ne pas redouter les responsabilités. Moi qui écris sous le masque de l'anonyme, j'aurai le tact d'éviter tout argument *ad hominem* et, dans la crainte d'abuser de l'hospitalité que je trouve dans vos colonnes, je resterai dans la région sereine des principes et des idées générales.

On nous dit que les petits Saint-Pierrais sont précisément un peu réfractaires à ces idées générales qui sont le but final de l'enseignement donné au collège; que par un phénomène d'hérédité et d'atavisme leur cerveau est plus ouvert aux réalités concrètes de la pêche et du négoce qu'aux abstractions littéraires ou scientifiques; que d'ailleurs, à supposer qu'ils puissent arriver à s'instruire pendant leur séjour au collège, ils sont repris trop tôt et trop impérieusement par les exigences de la vie professionnelle pour garder longtemps le léger vernis dont leur intelligence aura été imprégnée par les professeurs.

Nous connaissons cette antienne: c'est l'excuse des cancrels et le grand dada des partisans intéressés de l'otscurantisme. Non, les petits St-Pierrais n'ont pas l'intelligence obtuse qu'on leur prête. Ils sont ce que sont les petits paysans français dont les pères n'ont pas joui du bienfait de l'enseignement primaire. Ils prendront goût comme leurs frères de la métropole à l'instruction secondaire. En mangeant l'appétit vient, dit-on: en s'instruisant, dirons-nous, on prend goût à s'instruire d'avantage.

Qu'on laisse fonctionner quelques années notre collège et ce ne sera pas seulement l'appétit qui viendra, ce sera une inextinguible fringale de culture intellectuelle. Si les enfants de nos campagnes françaises mordent si avidement au fruit de l'instruction, eux dont les pères ont vu courbés sur la charrue quelles ne doivent pas être les aptitudes des fils de ces pêcheurs que leur profession même rend aptes à la réflexion et à la méditation! Car ne l'oublions pas, les peuples pêcheurs ont plus de loisirs que les peuples pasteurs ou agriculteurs. Ne sera-ce pas pour l'enfant un encouragement à s'instruire que la perspective

des jouissances intellectuelles qu'il pourra un jour goûter en se livrant à des lectures et à des études ou travaux tant littéraires que scientifiques, au cours du long hiver qui constitue chaque année la morte-saison et le loisir forcé pour le St-Pierrais? Que les cabaretiers se plaignent, soit. Car leur clientèle d'hiver se trouvera un jour diminuée par le fait de cet établissement scolaire; mais la bibliothèque publique remplacera avec avantage le cabaret. Le règne du livre sera substitué à celui du mélécassis.

Que viennent faire là dedans le collège et ses professeurs? nous dira-t-on. De bonnes écoles primaires ne suffiront-elles pas? Je sais que j'aborde une question délicate, la question des langues anciennes, puisque l'étude de ces langues constitue la principale différence entre l'enseignement du collège et celle des écoles primaires.

Les avis sont divers à ce sujet. Dans un ouvrage récent et retentissant «La question du latin» Raoul Frazy, agrégé de l'université et ancien élève de l'école normal supérieure, a jeté l'anathème contre l'étude des langues anciennes.

Mais on lui a répondu que les développements brillants qu'il avait donnés à sa thèse constituaient précisément la condamnation de cette thèse; car c'était à l'étude approfondie des littératures anciennes qu'il devait l'éclat de son style et l'ingéniosité de son argumentation.

« Qui nous délivrera des grecs et des latins? » disait aussi Berchoux, le paradoxal et culinaire auteur de la « Gasconnerie ». J'aime mieux pour mon compte, la bonne Bélice disant à Trissotin:

« Que pour l'amour du grec, Monsieur, on vous embrasse. »

Car n'oublions pas que notre langue et notre littérature sont, en quelque sorte, imprégnées d'hellenisme et de latinisme.

Je sais bien qu'une élite seule pourra exceller dans l'étude des langues anciennes; mais encore est-il possible à la masse d'effleurer cette étude, comme toutes les autres; et c'est là précisément le propre de l'enseignement secondaire, à savoir de donner à l'enfance « des clartés de tout », suivant la belle ex-



pression de Molière. A côté des deux langues mortes, faisons une large place à la langue anglaise; mais ne sacrifions pas à celle-ci ses deux aînées. « On ne saurait charger d'enfance de la connaissance de trop de langues. » a dit Fénelon. Car l'enfance est l'âge où la mémoire est la faculté dominante. D'ailleurs ce que je dis des langues, je le dis également des autres matières qui sont enseignées dans notre excellent petit collège. Il ne faut pas les sacrifier à un prétendu goût de modernisme et à un prétendu esprit pratique qui ne tendraient à rien moins qu'à mutiler la nature humaine en sacrifiant ses facultés les plus nobles à l'esprit mercantile et à l'amour exclusif du lucre. Pour résumer ma pensée, j'emprunterai à votre collaborateur du Pirée la maxime qu'il a citée et qui devrait être la devise des St-Pierrais : oui, il faut avant tous songer aux réalités positives de la vie; mais il faut faire aussi une place à l'intelligence pure et à l'imagination; il faut d'abord vivre, mais il faut aussi savoir un peu philosopher: la philosophie est le complément de la vie et un pareil complément vaut bien qu'on y songe.

Un Béotien converti à l'atticisme.

#### LES PÉCHERIES DE TERRE NEUVE

Londres 26 février.—M. Edward Gray, sous-secrétaire parlementaire des affaires étrangères a répondu ce soir à une question de l'opposition au sujet des Pêcheries de Terre-Neuve.

M. Gray a appelé l'attention sur un avis de la *feuille Officelle de Saint-Pierre et Miquelon* informant les pêcheurs français qui désirent exercer leur industrie sur la côte française, de se faire inscrire sur les registres pour obtenir des droits fixes sur les côtes. Il appelle ainsi l'attention sur un article d'un journal annonçant que la France s'apprête à améliorer la position des pêcheurs en leur assignant des places déterminées sur la côte. Sur les questions de savoir si 1<sup>o</sup> les droits accordés à la France par les traités ne s'étendent qu'un droit de séchage, sur la côte, des poissons pris par des Français; 2<sup>o</sup> si les propositions d'amener les pêcheurs à terre ne constitue pas une infraction aux traités; 3<sup>o</sup> s'il n'est pas contraire aux traités que les Français vivent ou viennent sur la côte, le gouvernement soutient que le treizième article du traité d'Utrecht limite les droits de la France à l'érection d'échafauds de planches et de huttes pour sécher le poisson. Il s'agit donc de savoir si les arrangements que la France se propose de prendre sont conformes aux traités existants.

En ce qui concerne les droits de douane, le gouvernement colonial de Terre-Neuve déclare que bien qu'il n'ait pas l'intention de percevoir des droits sur les marchandises apportées dans les bateaux de pêche par des citoyens français, marchandises devant servir seulement à l'approvisionnement de l'équipage ou au séchage du poisson, il se propose à l'avenir d'exiger que tous les navires qui rentrent dans les ports de Terre-Neuve se conforment aux lois

douanières de la Colonie et d'imposer toutes les marchandises importées dans quelque but que ce soit. Cette décision a déjà été appliquée aux pêcheurs français, et l'on ne prévoit rien qui puisse s'opposer à l'exercice des droits du gouvernement colonial.

On lit dans un journal de Dunkerque :

#### LA MORUE

Déjà, depuis un certain nombre d'années on en avait signalé sa présence sur les côtes ouest de France.

On pouvait l'attribuer à l'existence d'immenses bancs de poissons (pleuronectes ou gades) dont les morues sont très friandes.

Ces bancs découverts dernièrement sur les côtes d'Angleterre à 150 milles (278 kilomètres, de la pointe d'Islande en plein Gulf-Stream, avaient été remarqués par M. Guillard, de Lorient, dans ses explications sur les nouvelles zones de pêche au large des côtes de France.

La preuve en aurait été donnée depuis plusieurs années, si les trois premières expériences de pêche tentées par M. Guillard, sur les hauts-fonds de la Chappelle à bord du stationnaire du port de Lorient, n'avaient été contrariées par de gros temps.

Néanmoins les Anglais toujours à la piste des découvertes n'ont pas encore laissé celle-là tomber dans l'eau.

Equipant des chaloupes à vapeur de 150 à 200 tonneaux ils sont venus rapidement échalter sur les fonds si riches signalés par M. Guillard. Les poissons préparés dans le Sud de l'Angleterre étaient ensuite expédiés en France comme provenant de Terre-Neuve ou d'Islande.

Pendant ce temps, nos pêcheurs s'en allaient trimer sur les bancs de Terre-Neuve où les difficultés de toute espèce, tant des stationnaires anglais que des indigènes, difficultés qui ont eu un certain retentissement, les attendaient.

On devine la concurrence désavantageuse qui en ressort pour nos nationaux.

L'étonnement a été grand parmi les armateurs Terre-Neuviens et d'Islande de nos ports d'attache.

Ils ont du rechercher le moyen de parer à ce nouveau coup de la concurrence anglaise toujours si subtile quand elle n'est pas déloyale.

La question pour nos armateurs reste donc celle-ci : constater exactement leurs droits de pêche comparés à ceux des anglais; réclamer du Gouvernement français la sauvegarde de leurs intérêts par la présence de stationnaires; adopter absolument comme nos voisins l'usage d'une flotte de petits bâtiments à vapeur qui seuls peuvent se maintenir efficacement dans ces parages de la pointe sud de l'Irlande que les courants du Gulf-Stream rendent difficiles.

Tout retard en pareil cas est un profit pour les Anglais.

Leurs procédés sont toujours les mêmes et nous débordent sur tous les marchés du monde; écrêmer sans vergogne toutes

les découvertes d'où qu'elles viennent

Aller vite et quand même, *Time is the money*

#### DISPARITION DE MARINS DE SAINT—PIERRE

Le glas funèbre des cloches du port de Gloucester (Massachusetts) a annoncé pendant la matinée que l'on considérait définitivement comme perdue la goélette de pêche *Henrietta* dont le capitaine et plusieurs hommes d'équipages étaient pour la plupart français et d'origine française.

La goélette *Henriette*, qui appartenait à MM. Oakes et Porter, de Gloucester est partie le 23 Novembre 1893 pour une expédition de pêche dans les parages de Terre-Neuve. Elle était commandée par le capitaine Dominique Pinelli et montée par dix-sept hommes. Le 3 janvier dernier elle a touché à Canso, pour y renouveler sa provision d'appât et comme on n'a pas eu de nouvelles depuis lors ou a tout lieu de croire qu'elle a péri corps et biens.

Originaire de Corse, le Capitaine Pinelli était âgé de 40 ans. Il laisse une femme qui demeure à Gloucester,

Parmi les hommes d'équipages qui ont du périr avec lui figurent Léon Bouvette et J. Reed, originaires de France et Desiré Poirier et Gabriel Larameny originaires de Saint-Pierre et Miquelon. Ces deux derniers laissent plusieurs enfants. Un des fils de Larameny est depuis un certain temps garçon au cercle Saint-Pierrais.

#### C'EST LA SEMAINE DES QUÊTES

Les conseillers municipaux se présentent à domicile pour obtenir des fonds destinés aux victimes du dernier incendie.

Les méchants disent qu'on aurait pu songer à ces malheureux avant la période électorale.

Qu'on les laisse dire; les incendiés ne verront que le résultat palpable et en seront heureux, cela suffit.

Les jeunes filles de la ville quêtent de leur côté, sous forme de placement de billets de loterie, au bénéfice des enfants pauvres qui doivent faire leur première communion cette année.

Nous ne pouvons qu'encourager nos concitoyens à donner des deux côtés pour compenser les personnes dévouées de leurs peines et soins, de leurs sentiments charitables.

Le jour de la première communion marque dans la vie de l'enfance et pour lui faire aimer ses semblables et la société il convient de faire disparaître autant que possible les différences des classes qui se traduisent ce jour là par la secrète comparaison des habillements.

On lit dans la « Politique Coloniale » du 24 février que M. Louisy, notre chef du service administratif est désigné



pour le Soudan et qu'il sera remplacé par M. Tournié du cadre du Bénin.

Nous avons su par M. Louisy que nous avons eu le plaisir d'interroger que son départ n'aurait guère lieu avant le mois d'octobre prochain.

Lorsqu'il nous quittera pour rejoindre le poste qu'il désirait, il sera remplacé par un homme d'un caractère charmant, aux rapports très-agréables nous a-t-il dit.

Si nous n'avions pas craint de froisser la modestie de M. Louisy, nous lui aurions manifesté le désir de trouver chez son successeur une aussi grande affabilité que celle que les armateurs s'entendent à reconnaître à notre chef du service administratif.

M. Willotte du cadre du Soudan est désigné pour Tahiti.

Nous lisons dans un journal de Bordeaux dans la correspondance d'un de nos concitoyens.

En ce qui concerne notre petite colonie de St-Pierre, nous aimons à croire que M. Maurice Lehon, le sous-secrétaire d'état actuel, fera droit à la pétition que tous les St-Pierrais soucieux d'avoir un bon gouverneur ont adressée à son prédécesseur, à l'heure même du départ de M. Feillet, appelé à d'autres fonctions.

Avec quelle chaude émotion apprendrons nous la nomination de M. Maurice Caperon comme Gouverneur de nos îles !... C'est le rêve de tous les St-Pierrais, vrais français et républicains, qui visent le bien-être du pays. Nos vœux nous l'espérons fermement, seront réalisés.

Nous profitons de cette citation pour renouveler nos vœux et les joindre à ceux du correspondant de ce journal.

Espérons que ce que le sous secrétaire d'état n'a pas encore fait, notre nouveau ministre des Colonies le fera. Choisir comme gouverneur un honorable et sympathique magistrat chef du service judiciaire pendant de longues années, ce serait une de ces premières innovations sages qu'on est eu droit d'espérer de la création du ministère des colonies.

Nous ne dirons pas avec les adversaires du gouvernement républicain : ce serait trop beau et trop sage, il ne le fera pas !

Le dimanche onze mars, à la sortie de la messe, vers midi, près de l'église, chez un grand homme ou pour parler français ch'z un homme grand de la colonie, on offrait le madère à deux électeurs avec l'un desquels on avait eu un procès qu'on avait perdu.

Entre autres choses on entendit ces mots :

(Se tournant du côté du premier). Admire, cher frère la limpideté de ce vin, il est beau, vois !

(Se tournant du côté du second). J'en bois parce que j'ai un grand cor' y za,

Je viens du vote ; tous les électeurs y vont surtout chez frères ne votez pas pour d'autre que pour celui qui doit maintenir la folie.

Allons encore un verre, je l'aime parce qu'il est doux, je ne puis souffrir le vin trop vert.

Autreux ! affreux tout cela surtout en carême !

Etait-ce à cause de la passion que les fidèles furent mis au supplice.

Notre petit diablotin chéri qui nous met au courant de tout, nous a bien fait rire quand il nous a raconté cette anecdote qui s'est passé chez un ange dont Satan lui a confié la tentation et à qui pour le rendre méchant il répète ce vers de Boileau.

Endurcis-toi le cœur, soit arabe, cors' erre.

Quand M. L'abbé Folie fait des démarches pour décider tel ou tel à ne pas imprimer l'Égalité espérant faire ainsi tomber notre journal, il a bien tort et il nous fait bien rire.

Il prouve ainsi qu'il ne sait pas distinguer ses ennemis des indifférents.

Lorsque notre directeur, dans un moment de dévouement poussé jusqu'à l'égarement s'est offert aux électeurs, il a dit dans son programme qu'en religion il désirait le maintien du budget des cultes tel qu'il existait : il n'avancait pas une idée à deux sens, qu'on ne s'y trompe pas.

Notre directeur n'a pas été élevé au séminaire, il n'a pas été jésuite, il n'a pas abandonné sa secte pour passer dans le camp ennemie.

S'il avait été père du St-Esprit il n'aurait pas quitté cet ordre en guerre avec le clergé séculier pour se rallier à ce dernier qui a d'ailleurs toutes nos préférences.

Non, notre directeur n'a jamais songé à supprimer le traitement du second vicaire.

Il trouve que deux vicaires sont nécessaires ici et il se désintéresse bien de la question des enterrements le dimanche ; condition de maintien du second vicaire.

Le supérieur ecclésiastique est maître dans son église ; il vend les prières comme nous vendons notre feuille et nous ne voudrions pas lui voir enlever un de ses adjoints par ce qu'il désire pratiquer le repos du dimanche après-midi.

Que l'abbé Folie sache bien une chose c'est que lorsque notre directeur ne trouvera plus d'imprimerie pour imprimer l'Égalité, il lui restera la ressource de faire venir un ouvrier de France et, en attendant, l'espoir de pouvoir obtenir de l'imprimerie du Gouvernement le tirage de son journal *au profit des pauvres* après avoir justifié du refus de l'industrie locale.

Nous ne cherchons la guerre avec personne, mais nous saurons quand il le faudra entrer en lutte avec ceux qui nous empêcheront en véritables éteignoirs de propager les idées que nous croirons justes.

Cette guerre nous la ferons ouvertement, sans ombre, en plein jour.

Nous connaissons nos ennemis, nous en comptons parmi ceux qui nous serrent la main et se disent nos amis, car dans notre petit pays, tout se dit, tout se raconte, tout se sait ; il ne peut en être autrement puisqu'à défaut de nouvellement inventé.

15 mars est le « Sea Flower », capitaine Revert Paul.

Le second navire arrivé de France est le « Sepet » de la maison Légasse frères.

Il est entré dans le port le 19 mars, après avoir rencontré le 11 du même mois par 44° 58' de latitude N. et 48° 50' longitude O. une banquise très serrée d'environ 60 lieues dans laquelle se trouvait un grand nombre d'icebergs (18 environ).

Le capitaine Houdel du « Sepet » en a avisé par câblegramme les vapeurs qui doivent partir le 24 mars de Saint-Malo.

## HISTOIRE D'UN TIMBRE ET D'UN CORSET

Dans la *petite République*, service de la correspondance intime, Gabrielle se plaint à Marie qu'elle a négligé d'oblitérer un timbre sur la décharge d'un corset oublié dans un train. Et elle ajoute :

« Je ne sais pas s'ils sont oblitérés à l'administration des domaines, mais ce dont je suis certaine, c'est qu'ils sont joliment timbrés !

« Si ce n'est pas honteux de me faire payer 62 fr. 50 pour un corset que j'ai déjà porté. Ça faisait 31 fr. 25 par habitant et tu sais s'ils sont peu encombrants.

« Ce qui m'a fait le plus rager c'est cet imbécile de Gustave. Je lui raconte cet abus le priant d'intervenir. Il me répond en souriant : « Avoue que tu es profondément indignée. Eh bien ! l'indignation a toujours eu pour effet de redresser le caractère des victimes. » Et en me disant cela, il regardait avec ironie ma poitrine aux modestes contours.

« Je l'aurais giflé !  
Toi je t'embrasse.

## CHOSES ET AUTRES.

Extrait d'un rapport de mer

La mer était mauvaise, furieuse un coup de vent enleva un homme. On le retira et on l'étendit sur le pont.

Au bout d'un quart d'heure le cadavre donnait encore signe de vie.

Exemple de logique entendu dans un restaurant de St-Pierre

Le patron et un client sont à table.

Le patron — J'ai vu un navire cuirassé chavirer.

Le client — Ce n'est pas possible, ces navires là sont trop bien lestés

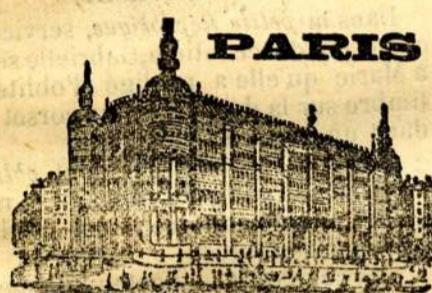
Le patron — Au surplus, si vous n'êtes pas content, f... le camp prendre pension ailleurs !!

## AVIS

Madame Veuve Fosset a l'honneur d'informer le public qu'elle continue à tenir son établissement Café de la Bourse comme par le passé.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire au docteur Bahier sont priées de les produire et celles qui les ont produites de les confirmer à Me Wintrebert avocat agréé avant le 29 courant dernier délai avant paiement.

**ARSENE SUC, INGÉNIEUR**  
20 Rue du Château-d'Eau, PARIS  
**CHEMINS DE FER PORTATIFS**  
*Tramways à voie étroite*  
**APPAREILS DE LEVAGE**  
*Grues, Treuils, Monte-charges*  
**BASCULES PERFECTIONNÉES**  
*Roue SUC sans essieu*  
**Crapaud roulant pour gros fardeaux**  
**Mater et d'Entrepreneurs et d'Usines**  
**Neuf et d'Occasion**  
**Constructeur du Tramway du Bois de Boulogne**  
**et du Jardin d'Acclimatation.**  
**ENVOI DU CATALOGUE**



**Grands Magasins du  
PRINTEMPS**

DEMANDER

le catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ETE, qui est envoyé gratis et franco sur demande affranchie adressée à

**MM. JULES JALUZOT & Cie**  
PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du PRINTEMPS, mais bien spécifier les genres et prix

Envoy franco d'un colis post: 1 par 50 francs de marchandises.

Le catalogue indique toutes les conditions d'envoi et les renseignements nécessaires pour la bonne exécution des commandes

Les personnes déjà en relation avec le Printemps recevront le catalogue ci dessus, sans qu'il leur soit utile d'en faire la demande

**LAIT CONDENSÉ**  
**HENRI NESTLÉ**  
Grand Prix à l'Exposition Universelle de Paris 1889



VERITABLE LAIT PUR DE VACHES SUISSES préparé par un procédé de concentration spécial, très estimé en raison de sa valeur nutritive. Rend de grands services dans les Hôpitaux, la Marine et l'Armée; permet de faire l'alimentation des particuliers en leur assurant un lait très agréable, sain et naturel.

Exigir sur chaque boîte la marque de Fabricant: **NID D'OISEAUX**  
**Maison H. NESTLÉ - CHRISTEN Frères**  
16, rue du Parc Royal, PARIS.



# DELETTREZ

PARFUMS & SAVONS

adossé par la haute société.

DÉTAIL: 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS: 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE: 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

MOIS DE MARS 1894

Jours	6 HEURES MATIN				4 HEURES SOIR			
	Haut. Baromét.	Tempér.	Direct. des Vents	Forme des Nuages.	Haut. Baromét.	Tempér.	Direction, des Vents.	Forme des Nuages
13	757 m/m	+ 7	S 1	Nim	754	+ 6	calme	Nim Bru Str.
14	746	+ 3 5	S/E 1	Nim	742	+ 6	S/E 1	Nim Brun
15	743	+ 1	N 3	Nim Br St	747	+ 5	N O 3	Cir Str
16	759	0	N/O 3	Nim Neig	758	- 1	S O 2	Cir Str
17	754	0	N.O 5	Cir Str	77	- 4	N 3	Cir Str
18	764	- 3	N/O 2	Nim Neig	764	- 1	N/O 3	Nim Neig
19	766	+ 1	S E 1	Cir Cir	760	- 1	S/E 3	Nim Neig

## PROLONGATION DE LA VIE

PAR

### L'Elixir Godinéau

3 FLACONS

50 francs

Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE ; il guérit les maladies des reins, de la moëlle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE ; c'est essentiellement un élément de réparation ; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable ; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative est envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godinéau, 7, me Saint-Lazare à Paris.

On demande de l'argent français avec prime de

**1 Fr. 50 o/o**

Notre prime sera sous peu remise à nos lecteurs.

L'Elixir Godinéau qui rend la jeunesse et tous ses attributs arrive. Se faire inscrire si on veut profiter des derniers flacons non retenus.

Dès,